



Casser une Legitimation post-nuptia

Par **sefirin**, le 11/09/2013 à 17:45

[fluo]**Bonjour**,[/fluo]rnrnj'ai reconnu et légitimé deux ans après mon mariage, un enfant naturel de ma femme dont je croyais être le géniteur. Je sais aujourd'hui qu'il n'en est rien. Puis-je casser ce jugement, et comment?rnrnmerci de me répondre.

Par **amajuris**, le 11/09/2013 à 18:05

bjr,rnvous devez exercer une action en contestation de paternité devant le tgi.rnle juge ordonnera sans doute une analyse biologique pour vérifier si vous êtes le père ou pas.rncette action n'est plus possible si vous avez élevé cet enfant pendant plus de 5 ans (possession d'état).rncdt